

Association des petites villes de France 42, boulevard Raspail 75007 Paris Tél. 0145440083 www.apvf.asso.fr

M. Christophe Béchu

Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires Hôtel de Roquelaure 246 Boulevard Saint-Germain 75007, Paris

Paris, le 29 juin 2023

Le Président

Monsieur le Ministre,

Nous avons été alertés très récemment, par plusieurs petites villes adhérentes à l'APVF, sur les conséquences négatives pour certaines collectivités de l'actualisation de la géographie prioritaire dans le cadre de la politique de la ville. Comme vous le savez, les contrats de ville qui formalisent les engagements de l'Etat et des collectivités, arrivent à leur terme le 31 décembre 2023. Ils doivent laisser place aux « engagements quartiers 2030 », avec une entrée en vigueur au le janvier 2024.

L'un des éléments importants de la refonte des contrats de ville repose sur la redéfinition du zonage, c'est-à-dire sur le tracé des limites de la géographie prioritaire. Suite à la loi « Lamy » du 21 février 2014, un certain nombre de critères, comme celui de la population, du revenu ou encore du caractère urbain de l'aire urbaine, ont été retenus pour l'obtention de la labellisation « Quartier Prioritaire de la Ville » (QPV).

Or, il apparaît, de ce que nous remontent plusieurs maires de petites villes, que ces critères, qui sont censés être la base d'une concertation avec les élus locaux, sont appliqués bien trop strictement, sans réelle prise en compte des réalités locales. Ainsi, certaines communes, ayant connu une baisse démographique, même très légère, ces dernières années, constatent avec inquiétude qu'elles pourraient sortir du dispositif.

Un certain nombre de quartiers de ces petites villes pourraient ainsi ne plus bénéficier de cette intervention volontariste en faveur du maintien du lien social, de la sécurité et de la réussite éducative. Ce sont donc un certain nombre de petites villes, parmi les plus en difficulté, qui risquent d'être pénalisées en ne pouvant répondre aux besoins de leurs habitants les plus fragilisés.

La politique de la ville et la géographie prioritaire des quartiers ont démontré leur efficacité dans nombre de petites villes. C'est pourquoi, il paraît plus que jamais nécessaire que la nouvelle génération des contrats de ville tienne largement compte de la réalité locale et soit capable de souplesse face aux évolutions des territoires, tout particulièrement dans les petites villes.

C'est pourquoi, nous vous saurions gré de demander aux préfets de mettre en œuvre une réelle concertation au niveau local, en prenant en compte les réalités de terrain, pour la redéfinition de la géographie prioritaire. C'est d'ailleurs le sens de la circulaire adressée aux préfets le 3 avril dernier par M. Olivier Klein, ministre délégué chargé de la ville et du logement, demandant expressément que « la réponse publique soit adaptée à la réalité locale ». Nous ne pouvons que souscrire à cette position que nous appelons à relayer de nouveau auprès des services déconcentrés de l'Etat.

Je souhaitais vous alerter sur ce sujet qui inquiète particulièrement certaines communes et je reste bien sûr à votre disposition pour toutes précisions complémentaires sur cette question.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Christophe BOUILLONMaire de Barentin
Ancien Député de Seine-Maritime